



Sanssac L'Église

Coyac - Driaudes - Eyssac - Farreyrolles - Les Vignes - Le Zouave - Lonnac - Mazeyrac - Vourzac



"L'été c'est les vacances.
Être en vacances,
c'est n'avoir rien à faire
et avoir toute la journée
pour le faire."

www.sanssacleglise.fr

Bulletin Municipal - Juillet 2021



Ambulances ROCHE
 5 bd Gambetta 43 Le Puy-en-Velay

04 71 09 04 70

L'Atelier des Fleurs
FLEURISTE
Créatrice

Aérodrome de Loudes - 43320 CHASPUZAC
 Tél. 04 71 03 85 41 - latelier-des-fleurs1@orange.fr - f Atelier ds fleurs Cristina

Au petit Marché
 BAR - TABAC - JOURNAUX

M. Mickaël Soares de Carvalho
 5, rue centrale
 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE
 Tél. 04 71 02 86 32

BARBALAT
 S.A.R.L.

**Maçonnerie
 Terrassement
 Charpente**

Contact :
 Champ rond
 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE
 Tél. 04 71 08 63 57
 sarlbarbalat@orange.fr

Pest-Service

DELABRE Pascal
 COYAC - 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE
 06 86 96 23 17
 04 71 02 66 66
 Mail : pascal.delabre4@wanadoo.fr

PLOMBERIE
 CHAUFFAGE
 SANITAIRE
 SALLE DE BAINS CLÉ EN MAIN
 VMC
 ZINGUERIE
 MAINTENANCE / ENTRETIEN

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR

*Baptêmes - Mariages
 Repas d'associations*

*Volailles
 Plats cuisinés*

Maurice Dérail
 17, Grande rue
 43800 ROSIÈRES

04 71 57 41 40 06 74 25 78 87

**GARAGE
 B. CHOULAT**

Mécanique autos, entretien et réparation
 toutes marques. Climatisation - Diagnostic

30, route du Puy - 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE
 En face de l'école
Tél. : 04 71 08 00 54 bernard.choulat@orange.fr

SiliGom
 Roulez en toute Sérénité

P-Y PNEUS

Rochette Pierre-Yves
 Port. 06 10 52 38 66
 9, rue du Fataïre - 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE - Tél. 04 71 03 82 80
 Mail : rochette.pierre0596@orange.fr
 siligom.fr

Menuiserie Industrielle du Velay

Fabrique de pameaux
 Menuiseries diverses
 Industrie funéraire

Z.I. Le Martouret
 43320 Sanssac-l'Église
 Tél. 04 71 08 60 65 - 04 71 08 60 51
 Fax 04 71 08 03 87
 miv.lagarde@wanadoo.fr

la bureautique
 PHOTOCOPIE SERVICE

la bureautique
 Rachel Garrabos

Photocopie service
 Copie NB, Couleur
 Documents scannés et envoyés par mail...

- Affiches, tracts, fax • Rapport de stage, relures
- Impression clé USB, cartes...
- Plastification jusqu'à A2

29, faubourg Saint-Jean - 43000 Le Puy-en-Velay
 04 71 09 33 98 - la.bureautiquecopie@orange.fr

Lundi : 10h - 12h / 14h - 18h
 Mardi au vendredi : 8h 15 - 12h / 14h - 18h

Bulletin municipal de SANSSAC-L'ÉGLISE

Édité par la mairie - Tél. 04 71 08 64 43

Rédaction, photos, diffusion : mairie de Sanssac-l'Église - **Chargé de la communication** : Florence Felgines

Comité de rédaction : Joseph Boyer, Emmanuelle Chacornac, Marie-Claude Delmas, Claudine Durand, Florence Felgines, Corinne Giraud, Gérard Mazoyer, Rodolphe Méthon

Conception, compo, impression : Design Création - 6, bd Joffre - 43000 Le Puy-en-Velay - Tél. 04 71 02 80 57

Dépôt légal à parution

L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

Sommaire

LA MAIRIE

Mot du maire.....	3
État-civil.....	4
Conseils municipaux.....	4

LA VIE MUNICIPALE

Des étoiles pour Sanssac.....	5
Histoire de com.....	6
Cimetière.....	7
Commémoration 8 mai 1945.....	8

LES TRAVAUX

Nouveau look pour nos véhicules.....	8
Les travaux de voirie.....	9
Élagage : obligations et voisinage	10

LES ASSOCIATIONS

Yoga.....	10
Les Amis de Fareyrolles.....	10
Comité des fêtes.....	11
ACCSL.....	11
Fil du Vourzac.....	11
Buena Onda.....	12
Le renouveau de Coyac.....	12
QI-Harmonie.....	13

L'OPPOSITION

Page de l'opposition.....	13
---------------------------	----

LES INFOS PRATIQUES

Vie pratique.....	14
Conseils Covid.....	15
Canicule et forte chaleur.....	15
Nouveauté : rubrique ouverte.....	15
Mesures gouvernementales.....	16
Le moulin de Coyac.....	18
Vourzac et médecines parallèles.....	19

Mot du maire

Sanssacois, Sanssacoises,

Voilà un an que nous sommes installés. Et au cours de cette seule année, beaucoup et rien à la fois ont été faits. On dit que Paris ne s'est pas fait en un jour. Sanssac ne s'est pas refait en un an.

La place de l'église continue de se dégrader doucement, les incivilités ici et là perdurent, les chemins restent chaotiques...

Et pourtant notre nouvelle municipalité a assuré la continuité des chantiers programmés par l'ancienne équipe et avec réussite. Nous l'avons dit déjà dans notre bulletin municipal de janvier faisant le bilan de 2020.

Ce début d'année a été tourné plus vers les projets entièrement nouveaux : la faisabilité technique acquise de la réimplantation de notre mairie, notre maison commune à tous, il nous fallait en trouver le financement. Tant que l'argent n'est pas sur le compte de la mairie, l'incertitude existe. Mais en attendant ce moment final, nous pouvons effectivement nous appuyer sur les ouvertures tout à fait positives de l'État, de la Région et du département. Et cela est très encourageant.

Comme les financeurs ne s'engagent que sur des projets certains, nous avons lancé notre opération avec la phase de conception qui doit nous conduire au permis de construire. L'architecte retenu par la commission d'appel d'offres et le conseil municipal est le cabinet *Let's go*.

La commission "urbaine" se tiendra pour le lancement de ses travaux et tous les citoyens seront conviés à une réunion publique dès la première esquisse. Je le répète, il s'agit de notre maison commune à tous, de Mézeyrac aux Vignes, d'Eyssac à Farreyrolles. Tous y seront invités. La levée des restrictions sanitaires va nous permettre la tenue de telles réunions.

Et comme le temps est revenu au beau, pour l'essentiel, reflleurissent les travaux : nous accompagnons le chantier d'adduction d'eau aux Vignes par la réimplantation de bouches à incendie qui manquaient, le chantier à Lonnac a pu enfin redémarrer, comme la réfection des chemins abîmés. Signalons à ce propos, que nous avons ouvert une collaboration fructueuse avec la commune de Ceyszac sur les circulations que nous partageons. Cette collaboration loyale pourra s'élargir avec cette commune et même à d'autres, si chacun respecte l'équilibre des charges et des bénéfiques, ce qui n'est pas le cas avec un de nos voisins actuellement.

Sanssac est ainsi plein d'énergie. Mais pas la peine de la gaspiller. C'est d'ailleurs pour cela que la précédente municipalité était rentrée dans une logique d'extinction de l'éclairage nocturne pour les heures les plus creuses de la nuit. L'association Village Étoilé nous a octroyé ce mois de juin, le label 3 étoiles pour les efforts de la commune en matière d'économie d'énergie. C'est une recherche que nous entendons poursuivre.

Enfin, pour finir, je voudrais inciter ceux qui ne l'ont pas fait encore, à mettre sur leur portable l'application *Panneau Pocket*. C'est une façon très pratique d'avoir des nouvelles de la vie de la commune, mais aussi d'avoir en temps réel les alertes que nous diffuse par exemple la préfecture (météo, limitation de vitesse, coupures de courant...).

Je souhaite à toutes et tous un bon vent de liberté avec le recul du Covid et le progrès de la vaccination, avec le retour de l'été, les retrouvailles familiales et amicales et pour certains, des balades sous d'autres cieux.

Prenons des forces : il y a du pain sur la planche à la rentrée !

J.-Y. BÉRAUD



DesignCreation.fr
print web

agence de communication
site Internet

imprimerie
cartes de visite, adhésifs
dépliants, plaquettes...
panneaux publicitaires

Tél. 04 71 02 80 57
6 bd Joffre - 43000 Le Puy-en-Velay
design.creation@orange.fr

☑ État -civil



NAISSANCES

- Tom PILPAY, 6 janvier, Coyac
- Clara TRINCAL, 27 mars, Coyac
- Ambre PRADIER, 9 mai, Les Vignes de la Bernarde
- Tessio PROUPE, 21 mai, Lonnac

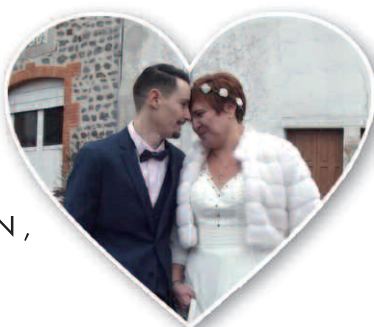


DÉCÈS

- QUEYREYRE Albert, André, Pierre, 12 mai, Vouzac
- MEYRAND Monique, Martine, Marie, née GRANIER, 27 mai, Coyac
- FONTANILLE Jacques, 16 avril, Vouzac

MARIAGES / PACS

- Maud CHAZAL et William CHABANON, 13 février



Sous réserve des informations communiquées à la mairie au 31 mai 2021.

☑ Délibérations du conseil municipal

L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://sanssacleglise.fr>

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

- 2020 - 71 : Correctif de la dénomination d'une voie.
- 2020 - 72 : Adhésion au service santé au travail du centre de gestion.
- 2020 - 73 : Renouvellement de la convention de dématérialisation des marchés publics.
- 2020 - 74 : Adhésion de la commune de Solognac-sur-Loire à l'Entente intercommunale relative au service de la Cuisine en Velay.
- 2020 - 75 : Nouveaux tarifs des repas scolaires de l'Entente intercommunale relative au service de la Cuisine en Velay.
- 2020 - 76 : Augmentation des tarifs des repas de la cantine.
- 2020 - 77 : Règlement intérieur du conseil municipal.

SÉANCE DU 29 JANVIER 2021

- 2021 - 1 : Approbation du compte de gestion 2020.
- 2021 - 2 : Approbation compte administratif exercice 2020.
- 2021 - 3 : Affectation du résultat 2020.
- 2021 - 4 : Motion pour le maintien des classes à l'école Michel-Pignol.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2021

- 2021 - 5 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2021.
- 2021 - 6 : Création d'un CDD saisonnier suite à la fin du contrat de l'apprenti au service technique.
- 2021 - 7 : Déclaration du conseil municipal contre la suppression d'une classe à l'école.
- 2021 - 8 : Dépôt de la demande de subvention à la Région pour le projet de construction de la mairie.

Délibérations du conseil municipal

- 2021 - 9 : Autorisation du lancement de la phase de maîtrise d'œuvre de conception de la mairie.
- 2021 - 10 : Dépôt de la demande de subvention au Conseil départemental pour le projet de construction de la mairie.
- 2021 - 11 : Correctif sur la dénomination de 3 rues.
- 2021 - 12 : Motion portant sur l'avenir d'EDF et du service public de l'électricité.

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

- 2021 - 13 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2021.
- 2021 - 14 : Adhésion au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel.
- 2021 - 15 : ARS : Rapport 2020 sur la qualité de l'eau.
- 2021 - 16 : Convention avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les Z.A.E. communautaires.
- 2021 - 17 : Taux d'imposition de la taxe foncière et de la taxe foncière sur le non-bâti.
- 2021 - 18 : Subventions 2021 aux associations.
- 2021 - 19 : Budget primitif 2021 de la commune.
- 2021 - 20 : Rachat de la parcelle AA 116 à l'Établissement Public Foncier.
- 2021 - 21 : Désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la mairie.

SÉANCE DU 28 MAI 2021

- 2021 - 22 : Adoption du procès-verbal des décisions du 14 avril 2021.
- 2021 - 23 : Création d'un emploi d'adjoint administratif permanent.
- 2021 - 24 : Régime indemnitaire de fonction, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : complément.
- 2021 - 25 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la mairie.

VIE MUNICIPALE

Des étoiles pour Sanssac!

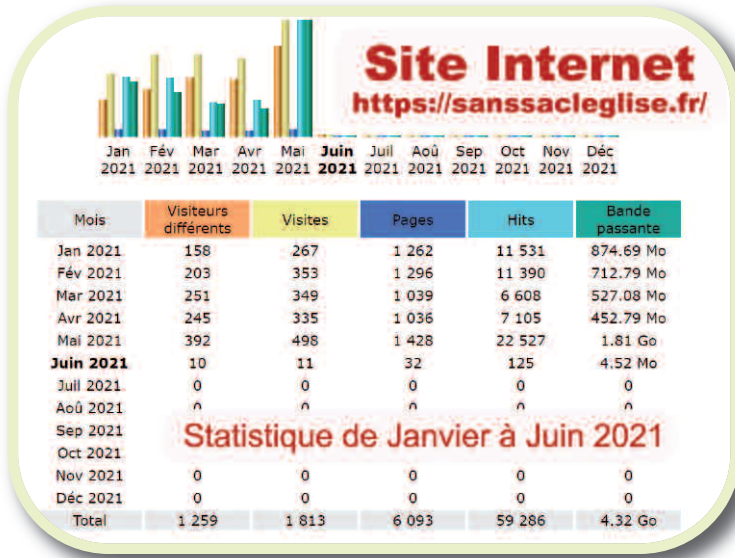
Ce n'est pas 1, ni 2, mais 3 étoiles que Sanssac a obtenu dans le cadre du label village étoilé.

Initié par l'ancienne municipalité, cette demande de label a été finalisé par Gérard MAZOYER qui a pris le relais sur ce dossier.

Le 11 juin, Alain Mourlevat, représentant de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne), a remis le label 3 étoiles à la municipalité.



✓ Histoire de com...



Évitez de paraître ridicule, ne faites pas de mauvais jeu de mots avec le titre, même avec l'accent méridional. « Com » ne veut rien dire de plus et n'est que l'abrégé de « communication » ! Et, en la matière, vous avez en main la cinquième publication de l'équipe municipale que vous avez élue il y a maintenant plus d'un an.

Trois bulletins express : juin, juillet 2020, avril 2021, avec en décembre 2020, le bulletin municipal grand format, et celui-ci en juillet 2021. L'équipe municipale respecte en cela un de ses engagements de campagne : plus (+) d'informations, plus (+) de transparence !

Souvent, nous avons tendance, sûrement par nostalgie, à dire que « c'était mieux avant ». Au moins en termes d'informations à la population, ne pourrions-nous pas dire « c'est pas mal maintenant » ?

Car en effet, au support papier est venu s'ajouter le site internet qui permet d'avoir toutes les informations nécessaires à portée de souris. Ainsi, il n'est plus besoin, comme avant, de venir consulter le panneau d'affichage fixé au mur de la mairie pour découvrir des bribes d'informations. Il vous suffit de vous connecter à notre site sanssacleglise.fr, sans vous déplacer, pour avoir accès aux délibérations, au menu de cantine, aux coordonnées d'un artisan, d'un commerçant, à une formalité administrative et bien d'autres informations encore !

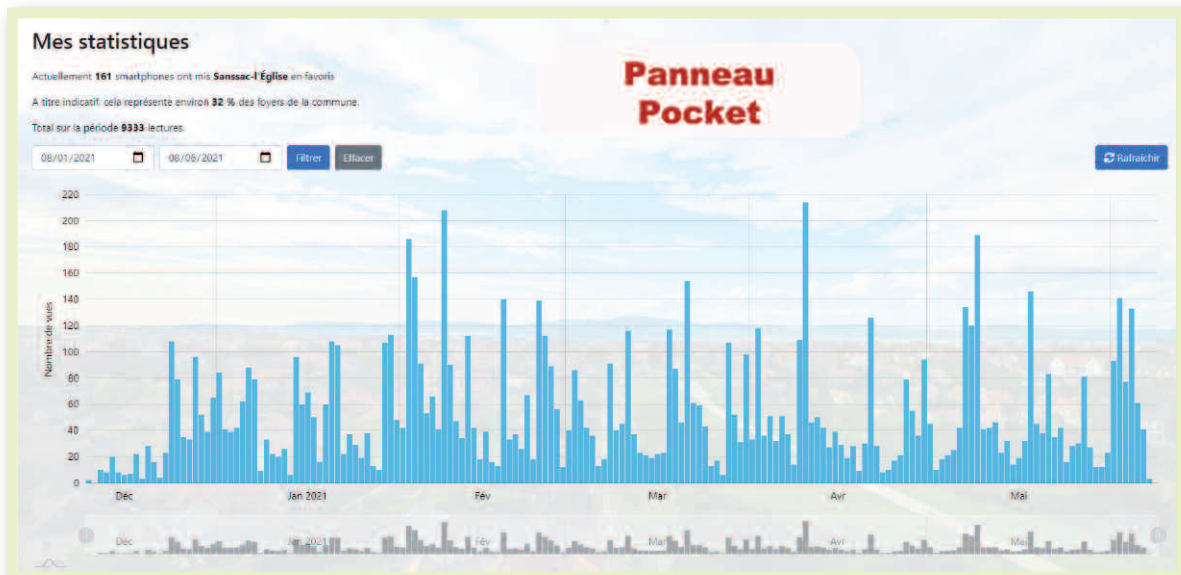
Le troisième support que nous vous annonçons avec une pointe d'humour lors de notre dernier bulletin, était le « garde champêtre » du futur avec l'application *PanneauPocket*. Avec cette application, la mairie se rapproche de ses habitants.

Ce système simple et efficace, permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes. Ainsi, le roulement de tambour de notre bien-aimé garde champêtre a-t-il été remplacé par un tout petit point rouge qui apparaît immédiatement sur votre smartphone ou votre tablette, lorsqu'une nouvelle annonce a été publiée par la mairie.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte, ni aucune autre donnée personnelle** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer *PanneauPocket* sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. *PanneauPocket* est également disponible depuis un ordinateur à partir de notre site, afin d'être accessible par et pour tous. C'est ce qui s'appelle faire de la complémentarité entre les différents supports d'informations.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants de la commune de Sanssac-l'Église.

Mais encore faudrait-il, pour s'assurer que cette communication est efficace, le vérifier et apporter des faisceaux d'indices qui permettent de l'affirmer. C'est ce à quoi cet article est destiné en y associant deux tableaux correspondant aux statistiques de notre site internet et de l'application *PanneauPocket*. En conclusion de cet article, sans doute beaucoup trop long, nous aimerions le terminer par une devise communale que nous ferions nôtre : **assurer une bonne communication municipale pour une meilleure information de ses concitoyens.** 😊 😊



☑ Commémoration 8 mai 1945

LE 8 MAI À SANSSAC : UN BUISSON DE LA PAIX

Le 8 mai, c'est pour la France, l'Europe, le monde, la fin d'un de ses pires cauchemars : la guerre. Tout au moins de cette guerre-là, car il y a eu, et il y a encore, depuis en Europe ou dans le monde, beaucoup

d'autres conflits armés de tout temps ; les premières victimes des armées, des milices et autres bandes armées, ce sont les civils. Cela rend ces opérations d'autant plus insupportables et rend les réflexions sur les chemins de la Paix d'autant plus indispensables.

Un buisson, c'est petit, modeste, mais tenace. Cela repousse toujours. Tout comme le désir de Paix.

C'est un beau symbole auxquels les enfants de l'école Michel-Pignol ont participé, avec le soutien de Claudine, Florence et Gérard de notre conseil municipal : un buisson où fleurissent les drapeaux de tous les pays belligérants et qui ont retrouvé la paix en ce mois de mai 45. Un buisson fleuri aux couleurs des nations, des peuples, en hommage à leurs victimes civiles et combattantes, leurs résistants.

Inciter à toute occasion nos enfants à être les artisans de leur Paix future, à être des petits buissons de cet espoir, pour qu'ils puissent vivre demain comme dans un jardin.



TRAVAUX

☑ Nouveau look pour nos véhicules



Les véhicules de la commune ont fait peau neuve ! Les voilà floqués au blason de notre commune.

La visibilité de nos agents sur la commune en sera facilitée.

N'hésitez pas à aller vers eux si vous avez un besoin. Ces derniers en feront part à l'adjoint responsable de la commission des travaux ruraux. Votre demande sera soumise aux membres de la commission des travaux et une décision sera alors prise d'un commun accord par les élus constituant cette commission. Un retour vous sera fait et une intervention sera programmée en fonction du planning de nos agents.

☑ Travaux sur la commune 2020 et 2021

Une commune comme celle de Sanssac, par son étendue territoriale, par le nombre de ses villages et de ce fait, par un réseau de voies exceptionnellement long, exige un entretien conséquent. À cela s'ajoutent les interventions sur les bâtiments ou le matériel. Pour cela, nous pouvons compter sur Gilles, Serge, Lucas et aussi, à l'occasion, sur des entreprises privées pour des travaux plus importants ou plus techniques.



Les Vignes

Avec la belle saison, les travaux de désherbage ou de chaussée sont de rigueur après nombre d'interventions de maintenance ou d'entretien durant la mauvaise saison. Cependant, nos agents se sont aussi attelés à des tâches de plus grande ampleur et spécialisation faisant preuve de leurs compétences.

Ainsi, à Driaudes, la fontaine dont les bacs faisaient preuve de vieillesse, a été restaurée dans son ensemble par un travail de maçonnerie effectué de main de maître. La fabrication et la pose d'encarts pour la centaine de dépôts de poubelles se poursuit. Une barrière embellit et sécurise le terrain de boules du haut du bourg. À Eyssac, une modification

en



Eyssac



Les Vignes



Lonnac



Lonnac

vue de l'optimisation des évacuations des eaux pluviales a nécessité la traversée de la route et le surcreusement d'un fossé.

Actuellement, la Direction des Eaux et de l'Assainissement effectue le renouvellement de la conduite d'eau potable le long de la route des Vignes de la Bernarde. La sécurisation par la pose de postes incendie et l'adaptation de la conduite est à la charge de la commune, mais étaient nécessaires dans un lieu où l'habitat se densifie tout en étant exposé à ce risque. Nos agents ont profité de l'occasion pour effectuer des travaux annexes d'évacuation d'eaux pluviales.

Le gros chantier engagé par nos prédécesseurs et que nous avons complété par

l'enterrement des réseaux est celui de Lonnac. Des retards se sont accumulés : démarches administratives, découverte de passages d'eau ou présence de rochers, affermissement du terrain pendant la mauvaise saison, calendrier et coordination des entreprises. Mais la dépose des réseaux aériens annonce celle des poteaux et la possibilité enfin de procéder à la couverture de la chaussée et à l'aménagement des abords. Merci aux habitants pour leur collaboration et surtout leur patience, Lonnac n'en sera que plus beau et agréable à vivre dès cet été.

En projet pour le deuxième semestre : l'aménagement des entrées du bourg en vue de la réduction de la vitesse, l'isolation et l'embellissement des sanitaires de la salle Jean-Tholence.

2022 et les années suivantes nous amèneront sur des chantiers de plus grande envergure pour embellir notre bourg et le rendre plus attractif, à l'égal de ses voisins du canton.



Lonnac

✓ Élagage : obligations et voisinage



QUELLES SONT LES OBLIGATIONS LÉGALES DE L'ÉLAGAGE DES ARBRES DANS UN JARDIN ?

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.

Concrètement, un arbre qui se développe chez le voisin n'a que des désavantages. En cas de problème (casse, blessure) dû à une branche, le propriétaire sera considéré responsable. Et les fruits tombés des branchages non coupés dans le jardin du voisin lui reviennent de droit.

MON VOISIN PEUT-IL M'OBLIGER À ÉLAGUER OU COUPER LES BRANCHES LUI-MÊME ?

La loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin. Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels.

En revanche, si le propriétaire ne remplit pas cette obligation d'élagage, ses voisins peuvent lui demander de se mettre en règle. Ce principe est édicté à l'article 673 du Code civil : « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. »

À savoir : un arbre de deux mètres ou plus ne doit pas être planté à moins de deux mètres de la limite séparant les deux propriétés. En dessous de cette taille, les plantations doivent respecter une distance de 50 centimètres. Dans le cas contraire, un voisin peut demander à ce qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale dans un délai de trente ans (prescription trentenaire).

LA MARCHE À SUIVRE POUR OBLIGER LE VOISIN À TAILLER LES BRANCHES DE SON ARBRE

En cas de conflit de voisinage, il faut commencer par envoyer un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception, rappelant la loi au propriétaire peu scrupuleux. Si cela ne s'avère pas efficace (absence de mise en conformité dans un délai d'un mois), il faut saisir le tribunal judiciaire. La justice peut proposer un règlement à l'amiable avant d'instruire l'affaire.



ASSOCIATIONS

✓ Le yoga de Sanssac-l'Église

Avec l'arrivée de la deuxième vague de la Covid, la pratique du yoga s'est interrompue le 20 octobre 2020, après seulement un mois et demi d'activité.

Pourtant, tout avait bien commencé malgré le contexte, nous étions 43 inscrits (dont un certain nombre de nouveaux adhérents).

Les restrictions sanitaires ne nous ont pas permis la reprise des cours en intérieur.

L'envie de pratiquer et de se retrouver étant très forte, avec l'arrivée des beaux jours et l'allègement des mesures, nous avons repris les séances à l'extérieur le mardi de 19h à 20h30, depuis le 25 mai.

En temps normal, les séances ont lieu le mardi de 19h30 à 21h, à la salle socioculturelle ou à la salle de motricité de l'école Michel-Pignol, dispensées par Daniel BOUDOUL, notre professeur.

Rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison que nous espérons sans interruption !!! Restons positifs, c'est une devise du yoga !!!



✓ Les Amis de Fareyrolles

Malgré le contexte sanitaire, l'association *Les Amis de Fareyrolles* a organisé une vente de tripes à emporter pour pouvoir subvenir aux factures liées à l'assemblée. Le rendez-vous était pris dimanche 28 mars au matin devant l'assemblée.

Les membres de l'association remercient vivement tous les habitants de la section qui ont répondu à leur appel et surtout les personnes ayant apporté une contribution supplémentaire.

En espérant bientôt se revoir peut-être autour d'un repas ou autre festivité.

Comité des fêtes

FÊTE DU VILLAGE : DIMANCHE 8 AOÛT 2021

La fête prévue le dimanche 8 août 2021 risque, à l'image de celle de 2020, d'être contrariée par la situation sanitaire. Principe de précaution et adaptations spéciales seront peut-être à préciser en temps voulu suivant les consignes qui nous seront données. Quoiqu'il en soit, il est important de chasser la morosité de cette période bien particulière et de renouer avec les plaisirs indispensables que nous apportent la convivialité et la bonne humeur. Dans cette optique, le comité des fêtes propose donc de marquer cette journée avec un programme minimum qui, nous l'espérons, saura apporter dynamisme et entrain à notre village.

À partir de 6 h : vide-grenier sur l'espace de la salle socioculturelle. La distanciation entre les étals nous impose de limiter le nombre d'exposants, de ce fait, pour exposer il est indispensable de s'inscrire à l'avance au 06 83 36 68 11 à partir du 15 juin (prix d'un emplacement 3 euros).

À partir de 9 h : vente de pain au four.

À 11 h : messe chantée par la chorale de Sanssac.

En soirée :

21 h : retraite aux flambeaux animée par les enfants, au départ de la place de l'église en direction de la salle socioculturelle.

22 h : feux d'artifices offerts par la municipalité.

Bien entendu, rappelons que tout ceci est sous réserve d'avoir les autorisations préfectorales tenant compte du contexte sanitaire et donc susceptibles d'être modifiées, mais soyons optimistes, l'amélioration actuelle de la situation peut nous laisser espérer un été plus serein et, pourquoi pas, la possibilité d'étoffer ce programme minimum.

En tout cas, souhaitons-le, et en espérant des retrouvailles festives en août, continuons à respecter les gestes barrières pour nous donner toutes les chances de sortir enfin de cette crise.

Pour le comité des fêtes : G. AVOND

Des nouvelles de l'ASCCL

En septembre 2020, le bureau de l'association sportive et culturelle de (l'ex) canton de Loudes, très optimiste et motivé, relançait toutes ses activités : danse, zumba, gym enfants, patch, peinture, conversation anglaise, loisirs créatifs, informatique, badminton, soutien scolaire et voyage.

Après un démarrage prometteur, la crise sanitaire devenant plus aiguë, toutes les activités ont été mises en sommeil.

Les dernières directives gouvernementales, desserrant un peu l'étouffement, permettent de réfléchir à la reprise dans certains domaines et sous certaines conditions.

Ainsi, la gym enfants qui a lieu à Vergezac en plein air a pu redémarrer le 26 avril à la grande satisfaction des « petits ».

Les activités culturelles en intérieur : peinture, conversation anglaise, loisirs créatifs, patch, devraient pouvoir reprendre la semaine du 9 juin, avec masque et gel. Bien entendu, chaque groupe pourra prendre une décision différente ! Les inscrits dans ces groupes se contactent et s'entendent !

Il n'y a pas eu d'inscrit au soutien scolaire.

L'informatique est arrêtée pour cette année, les tickets achetés seront utilisables pour la saison prochaine.

Le badminton pourra reprendre au gymnase le 9 juin.

La zumba redémarrera le 9 juin dans la salle communale à Vergezac.

La danse contemporaine ne reprendra malheureusement pas cette année. Nous avons eu la grande tristesse de perdre notre intervenante, Alexandra RICHARD, décédée brutalement le 1^{er} mars.

Depuis trois ans, nous avons pu apprécier ses compétences, son implication dans l'association, ses bons rapports avec ses élèves et son grand talent. Nous ne l'oublierons pas.

Pour le voyage, un embryon de projet est en attente. Il ne sera pas réalisé avant le printemps prochain.

Pour tous, à savoir que l'association fera un avoir correspondant au prorata des séances non réalisées. Cet avoir sera utilisable la saison prochaine. Pour ceux qui étaient inscrits pour le voyage, cette inscription sera reportée sur le prochain voyage.

Bonne nouvelle pour tous les adhérents de l'année 2020/2021, l'adhésion de l'année 2021/2022 sera offerte.

Le Fil de Vourzac

Après une année sans activités et avec un relâchement des mesures sanitaires, l'association a organisé le samedi 3 juillet sa traditionnelle fête des voisins.

Si nous en avons la possibilité, le samedi 16 octobre, ce sera avec plaisir que nous nous retrouverons autour des soupes préparées par chacun.

Une journée visite sera également organisée. Plusieurs idées sont à l'étude : La Chaise-Dieu, Chavaniac-Lafayette... La date n'est pas encore fixée.

☑ Festival Buena Onda

Pour la deuxième année consécutive, nous avons dû, avec regret, prendre la décision de reporter notre festival.

Cependant, avec le même enthousiasme que les années précédentes, nous continuons à œuvrer pour l'organisation de la prochaine édition, toujours haute en couleurs. Celle-ci se déroulera les **21 et 22 mai 2022** avec la

**Buena
ONDA**

même programmation que celle prévue en 2021 :

- Vendredi 21 mai : soirée africaine avec le groupe *Sabaly* et le groupe de danses africaines *Pesamotema* accompagné par les *Djembes Folies*.
- Samedi 22 mai : tournoi multisports, concours de pétanque, marché artisanal, espace dédié aux associations écologistes, jeux et animations pour les enfants.

Soirée musicale avec *O'cab*, *Bul Et Radiotutti* Feat *Barilla Sisters*.

Par ailleurs, un concert gospel devrait se dérouler en l'église de Sanssac-l'Église courant mars 2022.

D'autres projets sont à l'étude, notamment l'organisation hebdomadaire de concerts amateurs dès cet été... À suivre...

En attendant, prenons soin de nous pour se retrouver nombreux à l'occasion de ces festivités, dans une ambiance conviviale et chaleureuse que nous attendons tous.



☑ Le renouveau de Coyac

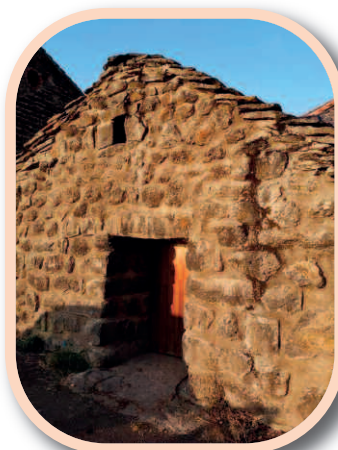
Avec la fin du confinement, il est enfin possible d'envisager quelques moments de convivialité entre voisins. C'est pourquoi *Le Renouveau de Coyac* vous propose différents rendez-vous que nous espérons voir s'inscrire dans la durée.

Tout d'abord, chaque premier dimanche du mois, nous aurons le plaisir de vous accueillir à l'assemblée à partir de 11h30 pour partager l'apéritif. À cette occasion, vous aurez également la possibilité de vous inscrire pour poursuivre la journée sous le signe de la convivialité autour d'une activité de votre choix (pétanque, belote, jeux de société, balade...). La première édition a eu lieu le dimanche 6 juin, et bien qu'elle ait réuni peu de participants, nous avons passé un bon moment. Nous tenons d'ailleurs à remercier monsieur le maire pour sa présence. Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos dimanches 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2021.

Ensuite, le troisième mercredi de chaque mois, *Le Renouveau de Coyac* vous invite à faire un petit tour à pied autour de Coyac. Sous la houlette de Jean-Paul HABOUZIT, rendez-vous sera donné à 18h30 à l'abri-bus. La première édition a eu lieu le 16 juin à destination de la Pinatelle du Zouave, mais le présent bulletin était déjà sous presse ne nous permettant pas de glisser une petite photo d'illustration. Néanmoins, là aussi vous pouvez réserver vos mercredis 21 juillet, 18 août, 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre 2021. Nous vous espérons nombreux à ce rendez-vous.

Enfin, le dimanche 26 septembre 2021, *Le Renouveau de Coyac* organise une vente de pain et de pizzas cuits au four banal. Les commandes se feront sur réservation uniquement. Toutes les modalités vous seront précisées lors de la distribution du bulletin d'inscription dans les boîtes et sur l'application *PanneauPocket*. La précédente édition en 2019 avait connu un beau succès et nous espérons que le cru 2021 sera encore meilleur.

Afin de ne rater aucun de nos rendez-vous, je vous invite à installer l'application *PanneauPocket* sur votre téléphone, chaque manifestation y sera indiquée.



QI-Harmonie 43

QI-HARMONIE 43 : UNE NOUVELLE ASSOCIATION À SANSSAC-L'ÉGLISE

Dans le précédent bulletin, nous vous annonçons la naissance de l'association *Qi-Harmonie 43* à Sanssac-l'Église.

Les conditions sanitaires dues au Covid ne nous ont pas permis de débiter nos cours qui auront lieu chaque mardi à 9 heures à la salle socioculturelle.

Notre pratique appelée *Taijiwuxigong* ou *Taiji-qiqong*, a pour but de nous permettre de retrouver l'équilibre naturel de notre condition physique et mentale en utilisant notre propre force innée (la force du centre) et les forces naturelles de la terre. Ces exercices se pratiquent debout, assis ou allongé.

Cette pratique nous aide également à restaurer notre équilibre mental et émotionnel en ramenant la vigueur, l'harmonie et générant une impression générale de bien-être et de joie. Cela peut nous être utile en ces périodes difficiles que nous vivons actuellement.

Si les conditions sanitaires le permettent, les cours débiteront en septembre ; à ce jour, la date précise n'est pas fixée.

Si vous souhaitez plus d'informations, de renseignements, vous pouvez nous contacter par mail : Qi.harmonie43@gmail.com



À corps en bon état ; esprit clair.
Au plaisir de vous voir à la rentrée.

OPPOSITION

Le mot des élus de la liste "Bien vivre à Sanssac"



Bonjour à tous.

Les projets de la nouvelle équipe municipale avancent.

Reléguée au second plan, la rénovation de la place de l'église s'est vue remplacée par la construction d'une nouvelle mairie.

Ce projet ambitieux, d'un coût estimé de 866 000 euros (sans le rachat de la parcelle), devrait voir le jour avec l'aval des douze conseillers municipaux de la liste majoritaire.

Le financement se ferait, selon des promesses susurrées et des bruits de couloirs lors de réunions à la Communauté d'agglomération, par des subventions à hauteur de 80 %... et bien sûr, d'un petit emprunt de complément... mais pas guère plus de 200 ou 300 000 euros !

Maigre consolation, une rencontre avec tous les habitants de Sanssac devrait être organisée pour présenter ce projet (présenter et non pas valider).

Une fois ce joli plan mis en route restera à financer la place de l'église... savoir ce que devient l'actuel bâtiment de la mairie, l'école de Farreyrolles et trouver des financements pour faire vivre le reste de la commune.

Les promesses électorales de faire vivre les villages semblent bien loin...

Nous restons mobilisés à la mesure de maigres possibilités d'opposition afin de préserver au mieux les intérêts de notre commune.

Stéphane GUILHOT, Corinne GIRAUD, Cyrille JACQUES

Infos pratiques



VIE PRATIQUE

Mairie

Du lundi au vendredi : 8 h - 12 h

04 71 08 64 43 - mairie.sanssac@orange.fr

Site internet : sanssacleglise.fr

Rencontre avec les élus sur rendez-vous tous les jours de la semaine

Bibliothèque (à côté de la mairie)

Mercredi : 14 h - 15 h

Déchetterie (zone de Fataïre)

Lundi au samedi : 9 h - 12 h • 14 h - 17 h -

Dimanche : 9 h - 12 h

04 71 08 06 84

Transport à la demande

Réservation impérative auprès de la boutique TUDIP au 04 71 02 60 11.

Le prix est de 1,50 € par trajet.

Le mercredi : aller : 14 h 15 - retour : 17 h 45

Le samedi : aller : 8 h 45 - retour : 12 h 15

Arrêt desservi : mairie

Taxi GRAILLE : 04 71 74 28 10 - 06 26 47 71 78



EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE

3 défibrillateurs sont installés sur la commune :

- Mairie
- École de Farreyrolles
- Salle socioculturelle



NUMÉROS UTILES

Cabinet infirmier

(Farreyrolles)

04 71 08 64 53

Ostéopathe Loïc VIGOUROUX

(Farreyrolles)

09 51 42 86 90 - 06 44 33 81 97

Assistante sociale du secteur :

M^{me} QUINTIN : 04 71 07 41 52

Police : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15 et 112



COMMERCES

Boulangerie-Pâtisserie :

M^{me} et M. DISSEIX - 04 71 03 41 45

Bar tabac *Au petit marché* :

Mickaël SOARES - 04 71 02 86 32

EDF panne secteur : 09 72 67 50 43

DEA : 04 71 06 62 72



Mes conseils Covid

“Tester, alerter, protéger”

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site : www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie « Tester, Alerter, Protéger » de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Ce site s'adresse à tout un chacun.

Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires.

Rappel de bon sens : trop de masques trainent dans les rues de la commune, pensez à les jeter dans une poubelle !!

Canicule et forte chaleur

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans notre région.

La chaleur fatigue toujours.

Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents : RESTER AU FRAIS et BUVEZ DE L'EAU.

Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Attention : MAUX DE TÊTE, CRAMPES et NAUSÉES doivent vous alerter.

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à votre disposition :



Nouveauté : rubrique ouverte

Nous vous proposons de prendre la parole dans nos futurs bulletins municipaux.

Cette rubrique est ouverte à tous : envoyer vos articles en mairie sur des sujets qui vous tiennent à cœur et que vous souhaitez partager.

Ils seront examinés par la commission de la communication pour validation avant parution.

APPELS AUX FUTURS ANNONCEURS

Si vous êtes artisan ou commerçant et que vous souhaitez faire de la publicité dans le bulletin municipal, adressez-vous en mairie pour connaître les modalités.

Mesures gouvernementales restrictives après le 30 juin

RESTAURANTS - HÔTELLERIE

Restaurants et bars	Terrasses ouvertes à 100 %. Pas de nombre maximal de convives admis par table. Protocole sanitaire si la situation l'exige. Pas de service, ni de consommation au bar.
Restaurants des hôtels	Ouverture à 100 %.
Discothèques	Selon décisions prises par le gouvernement le 15 juin.

CULTURE

Musées, monuments, expositions, visites guidées	Suppression de la jauge.
Cinéma, salle de spectacles, théâtre, concerts assis	Suppression de la jauge. Pass sanitaire exigé si + de 1 000 spectateurs.
Concerts et salles en configuration debout	Ouverture. Jauge fixée localement par le préfet. Protocole sanitaire à respecter. Pass sanitaire exigé si + de 1 000 spectateurs.
Festival de plein air debout	Ouverture. Jauge fixée localement par le préfet. 4 m² minimum par festivalier. Pass sanitaire exigé si + de 1 000 spectateurs.
Festival de plein air assis	Ouverture. Jauge fixée localement par le préfet. Pass sanitaire exigé si + de 1 000 spectateurs.
Bibliothèque	Suppression de la jauge.

CEREMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES

Mariages, PACS en mairie, cérémonies religieuses	Toutes les places assises peuvent être occupées.
Cérémonies funéraires en extérieur	Suppression de la jauge.
Rassemblements en extérieur	Suppression de la limitation.
Rassemblements en intérieur, salles des fêtes, salles polyvalentes, chapiteaux Salons et foires	Les fêtes et repas festifs pourront être organisés sans restrictions en intérieur comme en extérieur. Suppression de la jauge d'accueil et du nombre maximal de convives admis à table. Mise en place d'un cahier de rappel pour les convives accueillis en intérieur uniquement. Pas de services, ni de consommation au bar . Consommation debout (cocktails, buffets, mange-debout) autorisée uniquement en extérieur. Respect des mesures barrières et de distanciation dans les espaces de circulation.

Mesures gouvernementales restrictives après le 30 juin

COMMERCES

Magasins et marchés	Suppression de la jauge.
---------------------	--------------------------

LOISIRS

Casinos, bowlings, escape games, salles de jeu	Suppression de la jauge. Pass sanitaire exigé si + de 1 000 spectateurs.
Zoos	Suppression de la jauge.

TOURISME ET VACANCES

Campings, auberges, résidences de tourisme	Ouvertures des hébergements individuels et familiaux Les espaces collectifs suivent les règles propres à leur activité (restaurant, bars, piscine...) Tables de 6 maximum, y compris dans les refuges de montagne.
Centres de loisirs, accueil des mineurs sans hébergement	Ouverture avec protocole sanitaire adapté.
Colonies de vacances, camps de scouts, accueil de mineurs avec hébergement	Accueil autorisé depuis le 20 juin. Protocole sanitaire adapté.
Thalassothérapies et thermes Petits trains touristiques routier, remontées mécaniques	Suppression de la jauge.
Croisières en bateau	Retour à 100 % des passagers. Pass sanitaire exigé si + de 1 000 passagers à bord.

SPORTS EN SALLE OU EN PLEIN AIR

Établissements sportifs en plein air (stade, piscine)	Suppression de la jauge. Pass sanitaire exigé pour + de 1 000 spectateurs. Le préfet peut plafonner le nombre de spectateurs.
Établissements sportifs couverts (piscine, salles de sport, gymnases)	Reprise de tous les sports sans restriction. Suppression de la jauge pour les spectateurs. Pass sanitaire exigé pour + de 1 000 spectateurs. Le préfet peut plafonner le nombre de spectateurs.
Pratiques sportives en extérieure	Fin des restrictions.
Compétitions sportives de plein air sur espace public (trails, marathon, surf, courses cycliste...)	Limite fixée à 2 500 participants pour les sportifs amateurs. Pass sanitaire exigé pour + de 1 000 personnes. Possibilité d'être debout pour les spectateurs. Jauge de 4 m² par spectateur. Le préfet fixe la jauge du nombre de spectateurs.

✓ Le moulin de Coyac

Le moulin de Coyac logement insolite et évènementiel.

Nous sommes en pleine nature, le retour aux sources est au rendez-vous.

Nous vous proposons des nuits, mais également la réservation privative de notre terrasse avec kota-gril finlandais et bain à bulles, moments très conviviaux assurés à deux, en famille et entre amis.

Demande sur réservation uniquement.



COMMENT NOUS CONTACTER



Mail : lemoulindecoyac43@gmail.com

Téléphone :

04 63 20 24 40

ou 06 58 47 11 52.

Vous pouvez nous suivre sur notre

Facebook  ou sur Instagram 

à **lemoulindecoyac** (tout attaché)

Insolitement vôtre, Alexandra & Mickaël

POMPES FUNÈBRES **COLOMB Rémy**
CHAMBRE FUNÉRAIRE 04 71 01 36 22
 MARBRERIE
 ARTICLES FUNÉRAIRES
 6, rue de l'aviation
 ZAC de l'aérodrome
 43320 CHASPUZAC
 À côté de l'aérodrome



MARBRERIE **COLOMB Rémy**
CAVEAUX NEUFS
ET RÉNOVATION
 NETTOYAGE ET ENTRETIEN
 6, rue de l'aviation
 ZAC de l'aérodrome
 43320 CHASPUZAC
04 71 01 36 22



AB Lou Seiglou
 Pain de tradition
 Pain T80 et intégral T160
 Petit épeautre

BOULANGERIE
Mallet
 MADE WITH PATISSERIE

- Viennoiseries pur beurre
- Madeleines
- Kouignamann
- Pâtisserie fine

TÉL. 04 71 09 71 37 – 28, av. de la Mairie – 43000 ESPALY-SAINTE-MARCEL

Cardice Emery
 Ferme Aquacole des Eaux du Vourzac
 vourzac@orange.fr
 04.71.09.43.84



• S.C.E.A Ferme Aquacole des eaux du Vourzac

Vourzac et les médecines parallèles

Au sein de notre petit village, deux praticiens officient :

ALEXANDRA BRIVE : PRATICIENNE EN PHYTO-AROMATHÉRAPIE

QUI EST-ELLE ?

Alexandra a toujours été attirée par la nature, elle a toujours utilisé les bienfaits des plantes, que ce soit auprès des animaux comme auprès des humains. C'est ainsi qu'après avoir effectué plusieurs professions, elle s'est orientée vers cette spécialité.

Elle est praticienne en phyto-aromathérapie donc spécialiste des plantes médicinales. Elle a suivi une formation de deux ans en phyto-aromathérapie, car elle est depuis longtemps convaincue des bienfaits des plantes.

Cette formation lui a été dispensée par des médecins chercheurs du centre hospitalier de Montpellier, ainsi que par des pharmaciens herboristes.

Elle a été formée sur les plantes médicinales (phytothérapie) et les huiles essentielles (aromathérapie), leurs propriétés et leurs applications thérapeutiques.

Tout au long de sa formation, elle était accompagnée par un docteur en médecine, diplômé de phytothérapie et d'homéopathie.

Elle est donc aujourd'hui praticienne en phyto-aromathérapie en libéral.

EN QUOI PEUT VOUS AIDER LA PHYTO-AROMATHÉRAPIE ?

Pourquoi se tourner vers la phyto-aromathérapie ?

Sans ignorer les potentialités de l'allopathie (médecine traditionnelle) face à une situation grave, la phyto-aromathérapie a une place de choix à tenir.

Elle constitue un complément efficace, voire une alternative dans certains cas, au traitement allopathique et peut combattre activement diverses pathologies comme les infections (ORL, broncho-pulmonaire, uro-génitale...) ou les troubles digestifs. Elle peut également venir en aide dans les problèmes gastrologiques, stomatologiques, dermatologiques, rhumatologiques (arthrose, rhumatisme, tendinite, arthrite...), gynécologiques (syndrome prémenstruel, mycose...), pour citer quelques exemples concrets.

Les plantes et les huiles essentielles ont des propriétés extraordinaires et les possibilités sont multiples, mais l'automédication comporte des risques, des dangers potentiels selon les antécédents médicaux, voire les pathologies en cours ainsi que les traitements en cours, voilà pourquoi il est nécessaire d'être conseillé.

SERVICES DE CONSEIL

Elle est une éducatrice de santé à l'écoute de ce que vous êtes et de vos attentes.

Elle ne remplace en aucun cas un médecin, travaillant au contraire en complémentarité avec la médecine allopathique.

Ainsi, tout symptôme inquiétant doit tout d'abord faire l'objet d'un diagnostic médical préalable que seul un médecin conventionné est habilité à poser.



Praticienne en phyto-aromathérapie

Pensez votre santé autrement !

La phyto-aromathérapie désigne le traitement thérapeutique fondé sur les extraits de plantes et les principes actifs naturels, dans le but de guérir, soulager ou prévenir une maladie ainsi que l'utilisation des composés aromatiques des plantes (huiles essentielles) dans cette même optique.

Alexandra JOUVE -BRIVE

28 Rue du Devès

Vourzac

43320 SANSSAC L'ÉGLISE

Tél : 06.42.22.60.32

Mail : alexandrabrive@icloud.com

Site internet :

alexandrabrivephytoaroma43.com

JON DIGONNET : CHONDROPRACTEUR

QU'EST-CE QUE LA CHONDROPRAXIE ?

Préserver et réparer les articulations.

La chondropraxie consiste, par manipulation et vibration, en une sollicitation des articulations afin d'éviter l'arthrose et autres problèmes articulaires.

L'objectif est de préserver ou de redonner au corps un équilibre postural, et le travail consiste à remettre en état les articulations : entorses, luxations et leurs conséquences en sciatiques, cruralgies, tendinites, douleurs cervicales, lombaires, dorsales, etc.

La chondropraxie atténue les rhumatismes articulaires, polyarthrite rhumatoïde, goutte...

Un métier de mécanicien des articulations.

Peu de cabinets sont ouverts en France.

Il y a pourtant une demande importante pour ce type de soin, efficace, proche de la mécanique automobile (sans le cambouis).

Quelque soit l'âge, préserver, entretenir et réparer les articulations dès la naissance comme à quatre-vingt-dix ans est utile. En chondropraxie, les articulations des genoux sont essentielles, tant pour régler des problèmes de douleurs à l'aine ou dans les lombaires que pour éviter les scoliozes et autres lordoses.

JOINDRE LE CABINET

Jon DIGONNET est installé au sein du village de Vourzac.

Vous le joignez, de préférence par SMS au 06 88 48 92 36. Site internet : <http://articularis.eu>

Alain CONDON - Apiculteur producteur

Miels · Pains d'épice · Nougat · Bonbons
Le tout, fabriqué maison.



Certifié agriculture biologique depuis 1998

COYAC - 43320 Sanssac-l'Église
Tél. 06 75 93 44 03

Location gîte rondin : labellisé Accueil Paysan



SARL
Yves PAL

60, voie de Saint-Quintin
Mont Chaux
43700 CHASPINHAC

PAL Céline
Port. : 06 50 93 50 07
Mail : pal-yves@orange.fr

Sarl ESBE FAÇADES

Jacques ESPENEL 06 11 68 50 44



Tél. 04 71 02 78 58 esbe@wanadoo.fr

Enduits - Joints de pierres - Sablage
Peintures - Isolation par l'extérieur

Depuis
1980

Moulin Gauthier - 43320 Sanssac-l'Église
Bureau : 3, rue Lavastre - 43000 Le Puy-en-Velay

GARAGE VEDEL
www.garage-vedel.fr

Mécanique
Dépannage
Spécialiste GPL
Location de véhicules
Carrosserie
Pare brise

ICI NOUS FAISONS
VOTRE CARTE
GRISE

GARAGE VEDEL
04.71.04.00.06

L'un des 188 meilleurs
garages de France
(réf. Leclerc ALLIÉ GARAGE)

67 Avenue de la Bernarde - 43000 ESPALY ST MARCEL
Tél : 04 71 04 00 06
contact@garage-vedel.fr

La Main O'Fût Bar à thèmes

6, rue Meynard
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 04 71 57 27 69

VOTRE PARTENAIRE ASSOCIATIF

LA CAVE
S.B.B.M

ROND-POINT DE CORDES 43370 BAINS

04 71 57 50 19 - 06 85 77 53 01

ets **COSME**

MAÇONNERIE - CARRELAGE - PLÂTRERIE
DALLES - PAVÉS - BÉTON - CLÔTURE

JEAN-FRANÇOIS COSME
06 74 72 45 91

VOURZAC - 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE
04 71 02 77 84

Borelly
MENUISERIES

PVC - BOIS - ALU - MIXTE
Rénovation - Construction - Négoce

43320 SANSSAC-L'ÉGLISE
04 71 08 63 73
www.borelly-menuiseries.com

TAXI
SARL
Nadine

- Hospitalisation, consultation
- Chimiothérapie, radiothérapie
- Rééducation cardiaque
- Kinésithérapie
- Enfants (centre médico-social)

Tous transports :
Tourisme - Aéroport
Gare - Assistance...

Siège social 43370 Bains
Commune de stationnement :
43700 Brives-Charensac

Paiement CB accepté

taxi-nadine@bbox.fr - 06 89 16 04 59

Plomberie - Chauffage
Sanitaire - VMC
Nouvelles Energies
Electricité

06 26 64 74 29

N°Siret 539 897 652 00019

Gaëtan JOLIVET
gaetan2cv@hotmail.fr

Débarras de l'Embarras

MAISON
ENTREPÔT
GARAGE
CAVE
GRENIER

Débarrasse - Déblaie
Évacue tout ce qui vous encombre

Tél. 06 33 22 42 61
ldj43@orange.fr

Siren : 837608728

La Ferme d'Amalthée
Fromages fermiers

Présent sur les marchés :
Costaros le lundi matin,
Le Puy-en-Velay (Plot)
le samedi matin

Vente à la Ferme (magasin) :
mardi 9h - 12h30,
jeudi vendredi 9h-17h30

la.ferme.damalthee@orange.fr

Fressanges bas - 43320 Vazelles-Limandre

Anne-Marie Soleilhac : 06 83 74 30 41
Julie Masclaux : 06 82 62 37 70
Yannick Masclaux : 06 84 01 58 35